



Procès Verbal

Assemblée du Conseil Général – 1426 Corcelles-près-Concise

Lundi 19 juin 2023 - 20h00

Le Président Didier Bourgeois souhaite la bienvenue à tous et déclare l'assemblée ouverte.

Ordre du jour :

1. Adoption de l'ordre du jour.

L'ordre du jour est accepté, avec modification du point 10, lecture supplémentaire.

2. Appel.

30 personnes sur 41, selon la liste du registre, répondent à l'appel. Deux personnes absentes et neuf personnes sont excusées. Le quorum étant atteint, la séance peut donc avoir lieu valablement. (Un auditeur dans la salle : David Humbert).

3. Assermentations. Deux assermentations : Julien Griessen, et Sven Hofer.

4. Adoption du procès-verbal de l'assemblée du 05 décembre 2022.

(Il ne sera pas procédé à sa lecture, sauf demande expresse.) Le procès-verbal du 05.12.2023 est adopté à l'unanimité, sans avis contraire et sans abstention.

Jeanine Dénervaud demande que les questions et les réponses soulevés dans la section '*Propositions individuelles et interpellations*' soient plus détaillées pour une meilleure compréhension.

5. Communications du bureau.

Le Président prend la parole et présente les points suivants :

a. Le Président explique des lignes directrices supplémentaires pour les activités des commissions. (Cette information s'ajoute à ce qui existe déjà dans le **Règlement du Conseil Général**, chapitre IV, **art.32- Art 42** inclus).

- Rôle du suppléant(e) : Le/la suppléant(e) n'assiste pas aux réunions des commissions. Le préfet a communiqué que '*les suppléants ne participent pas aux commissions*'... '*Les suppléants ne participent pas aux séances, même à titre informatif. Exception faite si le règlement du conseil le prévoit expressément.*'

Les rapports des commissions doivent être imprimés sur papier 120 g/m² afin d'un archivage à long terme. (Ce papier est disponible au bureau communal.)

- Rappel : les rapports des commissions doivent parvenir au bureau du conseil 48 heures avant le prochain Conseil Général (afin d'être imprimés sur le papier requis).

Un protocole résumant ces points sera défini dès le prochain CG, et sera communiqué aux membres des commissions.

b. Nous enregistrons deux démissions du CG, soit Marie-Christine Humbert, et Valérie Humbert.

6. Elections du bureau : Président (-e) du Conseil, Vice-président (-e), scrutateurs (-trices).

Aucun autre candidat ne se présentant, les membres du bureau du CG ont été ré-élus par acclamation à l'unanimité, pour un mandat d'un an :

Président : Didier Bourgeois

Vice-Président : Olivier Golay

Secrétaire : Karl BIRTHISTLE

Scrutateurs: Frédy Stoll, Didier Zysset

Suppléants : Sylvain Merminod, Danièle Kehrli

7. Préavis N° 03 / 2022-2023 : Comptes et gestion de l'exercice 2022

Rapport de la commission de gestion (*Jacques Kehrli, rapporteur*).

Le Président explique que nous avons reçus des documents très détaillés ; sans tout lire, il lit les 'Résultats de l'exercice' et la conclusion (comme dans le carnet de convocation).

Jacques Kehrli lit et présente le rapport de la commission : la commission propose la décision suivante :

LE CONSEIL GENERAL DE CORCELLES-PRES-CONCISE

- sur proposition de la Municipalité ;
- vu le préavis n°3/2022-2023 ;
- entendu le rapport de la commission de gestion ;
- entendu le rapport de la fiduciaire Fidaceb SA ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

DECIDE

- d'approuver les comptes de l'exercice 2022 de la commune de Corcelles-près-Concise tels que présentés ;
- d'approuver la gestion de l'exercice 2022.

Le Président ouvre la discussion. En l'absence de commentaires, le président clos la discussion et met le préavis au vote. Le préavis N°03/2022-2023 est adopté à l'unanimité des voix, sans abstention et sans avis contraire.

Le Président remercie la Boursière pour l'excellent travail qu'elle a fourni.

8. Préavis N° 04 / 2022-2023 : Arrêté d'imposition pour l'année 2024

Rapport de la commission de gestion (*Jacques Kehrli, rapporteur*).

Le Secrétaire lit le préavis N°04/2022-2023 et la décision (comme dans le carnet de convocation).

Jacques Kehrli lit et présente le rapport de la commission : la commission propose la décision suivante :

LE CONSEIL GENERAL DE CORCELLES-PRES-CONCISE

- sur proposition de la Municipalité ;
- entendu le rapport de la commission de gestion ;

- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

décide

- d'approuver l'arrêté d'imposition pour l'année 2024 tel que présenté.

Le Président ouvre la discussion. En l'absence de commentaires, le président clos la discussion et met le préavis au vote. Le préavis N°04/2022-2023 est adopté à l'unanimité des voix, sans abstention et sans avis contraire.

9. Préavis N° 02 / 2022-2023 : Modification des buts de l'Association intercommunale en matière de défense incendie et secours de la région du Nord vaudois

Le Secrétaire lit la conclusion du préavis N°02/2022-2023 et la décision (comme dans le carnet de convocation).

Claude-Alain Merminod (*rapporteur, Commission 'ad hoc'*) lit et présente le rapport de la commission : la commission recommande d'accepter le préavis N°02/2022-2023 modification des buts de l'Association intercommunale en matière de défense incendie et secours de la région Nord-Vaudois.

Le Président ouvre la discussion. Le Syndic dit que les statuts sont basés sur l'acceptation des modifications par toutes les communes, à l'unanimité. C'est pour que les jeunes sapeurs-pompiers puissent progresser. Il dit que l'année passée il n'y avait pas de candidature provenant de Corcelles. Nous avons quatre pompiers sur les seize de Concise. Ceci peut motiver les jeunes pour entrer dans le domaine.

Claude Daerendinger demande où se passe la formation, et Rebecca Payot répond que c'est à Yverdon. Julien Griessen demande de quelle tranche d'âge ; Rebecca Payot cherche de l'information et nous informe que c'est à partir de 8 ans jusqu'à 16 ans.

Le président clos la discussion et met le préavis au vote. Le préavis N°02/2022-2023 est adopté à l'unanimité des voix, sans abstention et sans avis contraire.

10. Préavis N° 05 / 2022-2023 : Demande d'autorisation de dépassement du budget 2023 pour le poste No. 430.3142 'Renouvellement éclairage public' pour un montant de CHF 11'000.00.

Le Secrétaire lit les conclusions et la proposition de décision du préavis N°05/2022-2023 et la décision (comme dans le carnet de convocation).

Manuel Bauer (*rapporteur, Commission 'éclairage public'*) lit et présente le rapport de la commission. La commission recommande au conseil d'approuver tel que présenté la demande de dépassement du budget 2023 concernant le poste n° 430.3142 'renouvellement éclairage public' pour un montant final de CHF 11'000.00 représentant une hausse de CHF 11'000.00, et d'approuver le financement de ce montant par la trésorerie courante.

Le Président ouvre la discussion. Claude Daerendinger demande à quel point le problème d'éclairage est gênant ; Sylvain Merminod explique qu'en rentrant tard la nuit, si tout est éteint, on a le risque de vite se tordre une cheville. Pascal Di Gruttola évoque à propos de l'arrêt de bus, surtout en hiver, que le risque d'accident sur la RC peut être élevé en cas de non éclairage, et recommande qu'on se penche sur le problème.

Vincent Jaquet explique que les lampadaires sont liés au système d'éclairage public et que les capteurs sont centralisés quelque part dans le nord du canton par la Romande Energie, et que ce n'est pas nous qui en avons la maîtrise. Il se peut qu'en journée sur le lieu du capteur il fasse sombre et pas dans notre village. Vincent Jaquet explique le

compromis détaillé dans le rapport. Pour un investissement on peut éteindre quasi tout le village. Pour les chaussées on peut avoir un système d'éclairage public encore plus efficient qui va avoir l'effet que l'on allume uniquement les endroits qui le demandent. La demande est pour mettre en oeuvre les installations. Il faut les CHF 11,000 pour continuer et faire l'expérience jusqu'à la fin de l'année.

Jacques Kehrli suggère qu'il faut penser à économiser, à utiliser les lampes dans les téléphones, la nuit. Margrit Pointet approuve l'extinction des lampes. Pascal Di Gruttola demande si éteindre l'éclairage au village ou on déneige les trottoirs, et éclairer la route neuve RC401 ou l'on déneige plus le trottoir ne sert pas grand-chose.

Le président clos la discussion et met le budget au vote. Le préavis N°05/2022-2023 est adopté à l'unanimité des voix, sans abstention et sans avis contraire.

La commission souhaite s'exprimer sur le même sujet ; pas de vote ; Manuel Bauer prend la parole et partage les réflexions de la commission :

La commission 'éclairage public' souhaite aller de l'avant en proposant une troisième phase, soit l'extinction de l'éclairage public sur la route cantonale de 23h à 5h du matin.

Comme nous l'a expliqué la municipalité, des travaux de modifications d'éclairage sur cette zone est actuellement trop onéreuse au vu des travaux à prévoir. Le réseau électrique actuel relie tous les lampadaires entre eux, il n'est donc pas possible d'éteindre les zones autorisées à l'extinction et laisser allumer les zones non autorisées à l'extinction (passages piétons).

Pour cette raison, nous proposons d'intégrer ces modifications lorsque des travaux seront entrepris sur la route cantonale.

Dans l'attente de ces futurs travaux, nous demandons à la municipalité d'étudier des possibilités afin d'atténuer l'impact de l'éclairage public de la route cantonale et sur les lampadaires problématiques du village (caches, mise hors service par ex.)

11. Communications de la Municipalité

Le Syndic Philippe Humbert prend la parole et présente les points suivants :

a. Le Syndic dit qu'il est affligé par le PV du CG (05.12.2022) qui dit qu'il a rompu la collégialité. Il dit que ce n'est pas tout à fait vrai, et qu'il y a des choses qui sont mal comprises.

b. Au sujet du parc éolien qu'il y aurait sur le territoire de Corcelles ; il y aurait une enquête.

c. Notre PACOM : il avance tout doucement, on attend les résultats.

d. Nouvelle péréquation : Il constate une possible perte de CHF 70,000 par rapport aux impôts d'aujourd'hui, et une augmentation éventuelle des impôts d'une dizaine de points. Une partie de l'explication c'est que nous ne sommes pas à la bonne hauteur ; nous sommes en plaine mais nos forêts sont en altitude ; il y a 70 sur 300 communes qui sont dans la même zone de perte. Nous sommes perdants.

e. Le Syndic présente Madame Béatrice Moser, qui remplace actuellement notre secrétaire communale, Mme Anna Montefusco, arrêtée pour question de santé. Il est tout à fait possible, si certains le souhaitent, de lui faire un téléphone amical. Le Syndic présente en plus Madame Kehrli qui prend la responsabilité du contrôle des habitants.

f. Il explique que Madame Jessica Aguet est engagée comme archiviste quelques jours par semaine, et qui avance dans ce travail, y compris trier et conserver l'essentiel (il y a des documents qui datent du 19^{ème} siècle !).

g. RC - Piste cyclable : le conseil d'état a accepté en principe de mettre une piste cyclable depuis Grandson jusqu'à la frontière neuchâteloise.

Le Président ajoute, au nom du conseil, que nous allons envoyer nos vœux de bonne santé à notre secrétaire municipale, Anna, qui est en arrêt maladie pour de longs mois. Il dit aussi combien nous apprécions le travail de Madame Kehrli et de Madame Moser.

12. Propositions individuelles et interpellations

a. Commission Place du Village : Patricia Aeschmann présente les réflexions et idées de la commission. Elle décrit la situation du projet, avec quelques photos du site comme il est à présent. Elle explique les options pour les zones, parking et village, remplacer le goudron par gazon, des haies, des bacs à fleurs, un stand pour les trottinettes, etc. ; en plus des idées pour une place confortable, un lieu de rencontre, une place jolie et agréable pour le village.

Fredy Stoll demande si on pouvait considérer que faire d'autre avec la petite cabane, et surtout de pousser plus loin les réflexions avec l'usage du bâtiment communal ; il félicite pour les idées excellentes et la discussion.

Vincent Jaquet explique que les discussions sont en collaboration avec la Municipalité, comme comment utiliser le bâtiment communal, qui reste à l'usage de la commune ; qu'il y a collaboration avec la commission de la Place de Village, pour les questions de parking etc.

Le syndic nous explique que l'ancienne salle de Municipalité va être mise en location par l'inspecteur forestier pour entre 3-4 ans ; pour celui faut-il deux places de parcs.

Pascal Di Gruttola mentionne la signalisation de l'arrêt de bus, et la ligne blanche, peut créer un problème, si l'on dépasse le bus arrêté ; un accident a déjà eu lieu, et il prie la Municipalité de corriger le problème et rétablir l'état des lieux comme le dossier de mise à l'enquête.

b. Représentant conseil des écoles : Claude Daerendinger dit que la prochaine assemblée va avoir lieu cette semaine ; votation préavis numéro deux, la question de permis de construire sur le campus de Champagne. Il discute les frais de répartition ; le budget pour 2023/2024 pour 7,420,000+ est adopté ; cela monte chaque année, vu les coûts de transport, ainsi que la location du bâtiment.

Le président remercie Claude pour son activité au sein de cette association intercommunale. Pierre Humbert dit qu'on n'a plus le vieux bâtiment, et qu'on attend les nouveaux portacabins.

c. ACRG : Pascal Di Gruttola dit que l'ACRG n'est pas trop touché par l'augmentation des coûts de l'électricité. Il mentionne le contrôle des chantiers, et problème des employés des entreprises indépendants, mettant en danger le public.

d. Études d'eau : Fredy Stoll demande au sujet de l'eau, et s'il y en aura assez. Le syndic dit que l'eau est d'une qualité excellente, qui vient d'être analysée ; cette semaine nous avons reçu les analyses et on a pratiquement aucun pesticide, puisque l'eau vient des sources des forêts en haut ; à la question de s'il y aurait assez d'eau cette année, il dit qu'actuellement on en a assez. Si on met des restrictions ça va être en solidarité avec l'ACRG, puisque nous sommes interconnectés. On n'a jamais interdit d'arroser un jardin potager.

Baptiste Humbert demande au sujet du projet de syndicat d'arrosage agricole. Le

syndic dit que les plans sont faits, le pompage est loin de toute habitation, tout le projet est monté maintenant. Le syndic dit que pour la suite il est prévu de faire une assemblée avec toute personne intéressée en Septembre – maintenant ça pourrait être Octobre/Novembre, on n'est pas sûr ; on attend des réponses des gens, et aussi de Berne. Cela pourrait être subventionné à 60%. Il y a des sommes d'argent importantes qui doivent être débloqués ensuite ; il faut voir qui s'est d'accord de payer un certain prix pour s'inscrire, cela est l'élément clé.

Baptiste Humbert demande à propos du prix de l'eau facturé aux vigneronns qui l'ont prélevée à l'hydrante. Il décrit le manque de l'eau pour les vignes – et dit qu'on ne connaît pas le prix de l'eau actuel qu'on utilise. Le syndic répond qu'il y a une étude qui est faite, et qu'on se voit lundi prochain à Concise. On a un petit problème, puisque notre réseau appartient à l'Entente Intercommunale ; le réseau du village appartient au village. Corcelles facture l'eau à un prix, mais Concise a un autre règlement et facture autrement. On va finaliser cette histoire lundi prochain.

Vincent Jaquet ajoute plus tard que la vente de l'eau va faire l'objet des statuts qu'on a avec Concise, pour fixer la tarification de l'eau. Un préavis à ce sujet va revenir au CG en décembre 2023.

Valentin Bourgeois ajoute concernant la distribution de l'eau cette année, et veut connaître le tarif. Vincent Jaquet répond qu'on a avancé un chiffre qui est aux alentours de CHF 2.50 au mètre cube de l'eau. L'eau est prise du même réseau pour Corcelles et Concise. Claude Daerendinger ajoute que les vigneronns sont les entreprises du village, et qu'il faut les soutenir.

e. Fenêtres de l'Avent : Isabelle Daerendinger suggère de reprendre cette tradition, et demande s'il y a des gens qui s'intéressent, volontiers de la rejoindre. Le syndic promet le soutien de la Municipalité.

f. Radeau : Ivan Dénervaud lit et présente une lettre des 'enfants', qu'il transmet à la Municipalité, au sujet du 'radeau' à la plage. Le syndic confirme que le radeau est commandé, doit être fabriqué (ils ne sont pas en stock), et qu'il y a une attente. Vincent Jaquet ajoute plus tard que le radeau est dans le budget de 2023, il est commandé, est qu'il y a 12 semaines de délai.

g. Banc en Bois au giratoire en haut du Möessy: Jacques Kehrli demande quand est-ce que le banc de bois pour ceci va être installée. Rebecca Payot répond que c'est en discussion ; que selon le voyer ce giratoire n'est pas conforme ; on ne veut pas le détruire (frais trop important), on devra le peindre en blanc, mais on n'a pas le droit de le toucher pour l'instant.

h. Chiens à la plage : Danièle Kehrli nous informe que passablement de chiens ne sont pas tenus en laisse à la plage, et importunent les gens. Isabelle Daerendinger raconte qu'elle a vu le même problème. Jacques Kehrli discute la position des panneaux, et demande un panneau, par exemple, sur les toilettes, pour expliquer ce qui est permis ou non à la plage. C'est clairement aussi une question d'hygiène, et demande s'il y a des lois cantonales. Il suggère d'écrire aux propriétaires des chiens pour leur rappeler le bon comportement des chiens. Le syndic dit que le règlement est là ; il faut l'appliquer. Il dit qu'il y a un problème de manque de respect, manque de l'autorité. Il dit qu'il lui manque le pouvoir.

i. Déchetterie de Corcelles : Ivan Dénervaud dit qu'il faut mettre le PET dans les endroits dédiés à cet effet ; il a vu que l'on met des déchets dans les endroits

inappropriés.

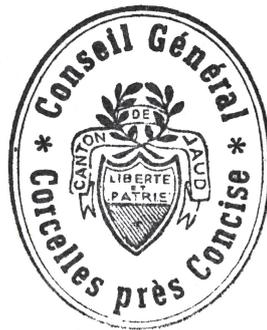
La parole n'étant plus demandée, Le Président remercie les conseillers(ères) de leur engagement, et leur participation. Il remercie les employés communaux pour leur entretien du village, et remercie Claude-Alain Merminod et ses collègues.

La séance est levée à 22.08. La Boursière distribue les jetons de présence.

Patricia Aeschimann suggère que les membres donnent une partie de leurs jetons de présence pour un cadeau pour Anna ; elle s'en occupe.

Le Président

Didier Bourgeois



Le secrétaire

Karl BIRTHISTLE



Fait à Corcelles-près-Concise, le 23 juin, 2023

Modifié le 19 décembre, 2023